

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 juin 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 - Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – INTENTION DU ROÉÉ DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET UN BUDGET DE PARTICIPATION  
N/D : 1001-106**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 dans le dossier mentionné en rubrique (A-0009).

Dans ladite lettre et faisant mention, entre autres de l'intention annoncée du ROÉÉ (C-ROÉÉ-0004) de déposer une demande de révision suite à la décision D-2018-052 rendue le 8 mai dernier, la Régie permet aux personnes intéressées de déposer une demande d'intervention au plus tard le 15 juin 2018 et reporte la tenue de l'audience, qui était prévue les 14 et 15 juin prochains, à une date ultérieure.

Le ROÉÉ confirme donc, par la présente, son intention de présenter une demande d'intervention ainsi qu'un budget de participation dans le présent dossier au plus tard le 15 juin 2018 à 12 h.

Dans les circonstances, il n'est plus nécessaire pour le ROÉÉ de déposer avant le 8 juin 2018, une demande en révision et pour ordonnance concernant la procédure afin de permettre la participation immédiate du Regroupement au dossier.

Par ailleurs, nous confirmons que ce n'est que le 5 juin 2018 vers 17 h que nous avons pris connaissance de la lettre de la Régie A-0009 du 1<sup>er</sup> juin 2018, et ce après un travail déjà considérable en vue d'une demande en révision. Dans les circonstances, nous demandons à la Régie de nous permettre exceptionnellement un accès immédiat au SDÉ pour le dossier R-4008-2017 afin d'être en mesure de recevoir les alertes et de déposer des documents. Avenant le cas où cela ne serait pas possible, nous demandons à la Régie et aux intéressés de prendre des mesures afin de s'assurer que le ROEE reçoive les documents du dossier en temps utile par courriel.

Enfin, nous demandons à la Régie de produire la présente lettre sur le SDÉ.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc : (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Dossiers réglementaires, Énergir  
Me Dominique Neuman, SÉ-AQLPA-GIRAM  
Bertrand Schepper, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROEE